MARIAGES ET FIANÇAILLES

— En l'église du Sacré-Cœur, à Armentières, a été célébré le mariage de Mlle Claire Coisne, fille de M. Henri Coisne, industriel, avec M. Hubert Dufour, industriel.

— Le mariage de Mlle Marguerite Lucas, avec M. Fernand Bourgeois, fabricant de chicorée, a été célébré en l'église de Sailly, près Cambrai.

NECROLOGIE

On annonce la mort :

— A l'âge de 71 ans, au presbytère de la Marlière, de Mme Demain, mère de M. le Curé de la Marlière.

— A Londres, de M. Hernu, associé de la maison de transit Hernu Péron et Cie, de Boulogne.

— Les funérailles de M. Cyrille Waterlot, membre de la Commission des Anciens élèves des Frères de Moulins-Lille, ont eu lieu, mercredi matin, à neuf heures, en l'église St-Vincent-de-Paul.

— En l'église St-Eloi, à Dunkerque, ont eu lieu les funérailles de M. Pierre Slove-Ducrocq, propriétaire, décédé à l'âge de 78 ans.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 3 mai 1911

Présidence de M. Meurt, vice-président

Affaires diverses

— Pour fraude de 6 kil. d'allumettes, le 27 avril, à la planche Bayaert, à Wattrelos, Henri Dubray, 33 ans, démolisseur à Roubaix, est condamné à 24 jours et 500 francs.

— Pour fraude de 30 kil. d'allumettes, le 27 avril, à la pâture Delplanque, à Wattrelos, Fernandez Manuel, 26 ans, plongeur de restaurant, originaire de Séville, est condamné à 6 jours et 800 francs.

— Pour fraude de 24 kil. 600 d'allumettes, le 26 avril, au sentier des Brouettes, à Wattrelos, Arthur Dheere, 22 ans, cordonnier, sans domicile fixe, est condamné à 6 jours et 500 francs.

— Pour fraude de 20 kil. d'ouvrages en fer étamés, le 27 avril, aux jardins de la caserne, à Wattrelos, Etienne Vajsonez, 29 ans, marchand forain, originaire de Hongrie, est condamné à 6 jours avec sursis et 500 francs.

— Pour fraude de 500 gr. de tabac haché et de 20 grammes d'allumettes, le 30 avril, à Toufflers, Odile Dhénin, 35 ans, cocher à Gondecourt, est condamné à 3 jours avec sursis et 500 fr.

— Le 29 avril, à Lys-lez-Lannoy, Arthur Voet, 16 ans, maltraitait sa mère ; le garde Trenteseaux dut intervenir mais reçut force horions du gamin qui, en même temps, faisait l'apologie de Liabeuf, si bien qu'on dut attacher Voet sur une charrette pour le conduire au violon. — 15 jours avec sursis et 5 fr. d'amende au révolté.

— Domicilié à Roubaix, François Davrain, 58 ans, a mendié à Mouvaux, le 2 mai. — 3 jours de prison.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du mercredi 3 mai

Présidence de M. Villette, juge

La propriété foncière

Ville de Tourcoing, rue des Trois-Pierres, 393, une maison de journalier, et 180 mq de fonds et terrain, louée verbalement 13 francs par mois. — Mise à prix, 2.000 fr. Adjudication à Mᵉ Lefort, 2.000 francs.

Ville de Tourcoing, derrière la maison, rue des Trois-Pierres, 394, une maison à usage de deux demeures, louées chacune 10 francs par mois. — Mise à prix, 2.000 francs. Adjudication à Mᵉ Lefort, 2.100 francs.

Les Pilules Suisses dépuratives et laxatives guérissent les **maux d'estomac** et la **constipation**, 1 fr. la boîte franco. Glaesel, ph., 28, rue Grammont, Paris. 7049a-d

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX

— *Institut Turgot.* — On nous prie d'insérer la communication suivante :

« L'atelier de tissage pour apprentis reçoit à toute époque de l'année les jeunes gens âgés au moins de 13 ans. Chaque apprenti est initié au rentrage simple et composé ; il passe ensuite successivement par les différents métiers : à excentrique butoir, à excentrique à échappement, excentrique et revolver, armure et revolver, duite à duite, jacquard. Il étudie les organes généraux de chacun de ces métiers, leur fonction, leur position, les uns par rapport aux autres, aux différents moments de leur évolution.

» Les professeurs apprennent aux élèves à démonter et remonter les métiers, ainsi qu'à monter les chaînes ; ils mettent en évidence les causes des défauts produits dans le tissu. Bref, ce ne sont pas des manœuvres que l'atelier forme, mais des tisserands achevés, sachant raisonner avec justesse ; et c'est dans une école seulement qu'un tel apprentissage est possible.

» Les apprentis reçoivent dès la deuxième semaine un salaire variable, suivant leur mérite. Nous ne saurions trop encourager les familles à envoyer leurs enfants à l'atelier de tissage et à leur permettre de faire l'apprentissage complet, lequel dure environ dix-huit mois.

» Le tissage reçoit également les jeunes gens qui se destinent au négoce des tissus. »

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Une embarrassée. — Veuillez adresser le texte de votre annonce au *Journal de Roubaix* (service de la Publicité) et vous serez de suite fixé sur le prix de cette annonce. — *Un lecteur ennuyé à Tourcoing.* — Oui vous pouvez prendre les lieu et place de votre beau-frère, mais, pour la bonne règle, vous êtes tenu à faire dresser et publier l'acte de cession. — *A. B. Une mère ennuyée.* — Oui, bien que majeure, elle est encore tenue à l'acte respectueux. — *H.P.F.S.* — 1° Oui tant qu'elles ne sont pas remboursées ; 2° S'il n'y consent pas de bonne volonté, il n'y est pas obligé ; 3° Non, car il a l'usufruit. — *Gabrielle D..., Roubaix.* — Nous ne connaissons pas cet ouvrage, il nous est donc impossible d'en fixer la valeur. — *Charles-Paul 137.* — Consultez un traité d'aviculture, vous trouverez sans doute ce renseignement. — *A.B.C. 2.* — Oui, vous en avez le droit. — *A.D. —D.M. — C.K.D.* — Consultez les listes des tirages qui se trouvent chez tous les changeurs. — *L.L.* — Continuez simplement à verser à votre société. — *L.L. Roubaix.* — Voyez le commissaire de police de votre quartier.

Y.Z. — Oui, vous devez quitter votre maison après un mois de prévenance, si vous n'acceptez pas l'augmentation. — *L.C.J.* — Adressez une demande à l'Administration municipale. — *Retraite ouvrière.* — Adressez-vous à M. le Préfet du Nord. — *F.B. n° 144.* — 1. Oui ; 2° 0 m. 78 ; 3. Aptitudes physiques exigées pour ces armes. — *D.J.Z.* — Présentez-vous avec votre future à l'Etat-civil, bureau des mariages, où tous les renseignements nécessaires vous seront donnés. — *J.C.B.A.* — Avant 20 ans révolus, vous devez avoir le consentement de votre père ou de votre mère ou de votre tuteur, pour contracter un engagement. Muni de votre extrait de naissance, présentez-vous au Bureau de recrutement de Lille à 6 h. 1/2 du matin, pour passer la visite. — *M.G.P.* — 1. Non, une décision sera prise cette année ; 2. Vous devrez vous présenter à la Mairie, Bureau Militaire, pour l'établissement d'un dossier, aussitôt après avoir passé le Conseil de révision. — *Aimé et René.* — 1. Tous les jours à 8 h. 1/2 du matin, à l'exception des dimanches et jours fériés ; 2. Ne pas dépasser 65 kil. ; 3° 1 m. 59 à 1 m. 68 ; 4° 0 m. 78 au moins ; 5. Abbeville. — *A.B.C.D.* — 1. Oui, si la chance vous favorise ; 2. Oui ; 3. Il faut rengager, attendu qu'il faut 2 ans de grade de sous-officier pour prendre part à l'examen d'entrée. — *Z.F.* — 1. Non, il doit accomplir son service militaire ; 2. Non. — *M.A.P.* — Une décision sera prise à votre égard, cette année. — *E.P.J.D.* — 2. Non. — *Fernand 1890.* — 1. De 21 à 23 ans ; 2. Chez M. le Juge de paix ; 3. et 4. Une dizaine de francs. — *J. Bagin, 85, avenue Kléber.* — Les cotes mobilières varient essentiellement d'une commune à une autre. Elles sont déterminées d'après les bases de répartition conformément au contingent assigné à la commune par le Conseil d'arrondissement, auquel contingent viennent s'ajouter les centimes additionnels dont le montant varie également d'une localité à une autre. L'écart de 14 à 30 0/0 n'est pas anormal. — *D.K.V.* — 1. Adressez-vous au Bureau de recrutement ; 2. Il faut obtenir l'autorisation de votre chef de corps ; 3. Non.

Nord

UN ATELIER DE CONFECTION INCENDIE, A CAMBRAI. — Un incendie s'est déclaré chez M. Beauvais, débitant et confectionneur de mouchoirs, rue Saint-Lazare, 28.

Le feu détruisit l'étage mansardé, à usage d'atelier de confection, et causa pour 6.000 francs de dégâts, tant au point de vue des machines à coudre et à tricoter, qu'à celui du mobilier, vêtements, literie, etc. Pour M. Ronnelle, le propriétaire de la maison, ils se montent à environ 3.600 francs. Il y a assurance.

VOUS DIGEREZ MAL

parce que votre estomac et votre intestin fonctionnent mal. Vous pouvez rétablir un fonctionnement normal en prenant un **GRAIN DE VALS** avant le repas du soir. 5604

Pas-de-Calais

Inauguration de la ligne Cologne-Boulogne

Lundi, à 10 heures 35 du matin, a eu lieu à la gare Maritime, l'inauguration du nouveau service direct Boulogne-Cologne. La Chambre de Commerce avait convié les autorités à y assister.

Différents discours ont été prononcés par MM. Farjon, au nom de la Chambre de Commerce ; Ternisien, au nom de la presse locale ; Bush, Soulès.

Puis, à 1 heure 40, M. Farjon prend place dans le nouveau rapide, accompagné de quelques-uns des assistants, et la lourde machine se met en marche.

CHUTE MORTELLE D'UN BEBE A MONTREUIL. — Un pénible accident est survenu chez M. Varlet, employé de commerce, Grand'Place. Un enfant de l'Assistance publique, âgé de 16 mois, était assis dans un fauteuil. Par suite d'un mouvement trop brusque du bébé, le fauteuil se renversa et le pauvre petit fut relevé avec une grave blessure à la tête.

M. le docteur Hallette ne put que constater le décès.

SCENES SANGLANTES A BOULOGNE. — *Rue Damrémont.* — Le journalier Adolphe Descamps, 24 ans, passant rue Damrémont, fut pris à partie par Maurice Brebion, 25 ans, manœuvre qui, brandissant un couteau, en frappa son adversaire, lui faisant deux blessures, l'une à l'épaule gauche, l'autre au-dessous du bras gauche. Brebion a été arrêté par la gendarmerie.

Rue Saint-Pol. — Dans la nuit de lundi à mardi, les ouvriers Paul Mouratille, 27 ans, plâtrier, rue du Temple, et Antoine Delvallé, 32 ans, monteur en fer, ont été assaillis par deux individus qui les rouèrent de coups.

Plainte a été déposée contre les agresseurs qui sont les dockers Louis Woisselin, rue de la Scierie, n° 33, et Parent, demeurant cour Delhaye.

Une enquête est ouverte.

SUITES MORTELLES DE BRULURES A BREXEN. — Mme Denis, de Brexent-Enocq, qui avait été grièvement brûlée à la suite de l'explosion d'une lampe à benzol, n'a pu survivre à ses brûlures.

UN NOYE A CALAIS. — On a repêché dans la rivière les Attaques, le cadavre de M. Alfred Thorez, 68 ans, domicilié au « Fort à Crêpes ». On croit à un accident.

ACCIDENT MORTEL A PREURES. — Un jeune domestique, Henri Godin, 16 ans, au service de M. Joseph Sénéchal, cultivateur, a été écrasé par un cheval qu'il montait et qui s'était renversé. Dégagé quelques minutes après, le malheureux avait succombé.

DOULOUREUX ACCIDENT A BOULOGNE. — M. Léopold X..., 48 ans, voyageur de commerce, demeurant à Reims, passait rue des Ecoles, lorsqu'il glissa si malheureusement sur le trottoir qu'il tomba et se fractura la jambe gauche un peu au-dessus du genou.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Contrairement à ce qui avait été annoncé le Nouvel Institut d'Artois, sous ma direction ne s'ouvrira pas à Courtai. Dʳ J. Costenoble.

Les consultations avec Analyse du Sang, pour toutes sortes de maladies, se donneront également les dimanches à partir du 7 Mai 1911, à

L'INSTITUT MEDICAL D'ARTOIS

à **LEDECHEM**-lez-Menin (Belgique)

Jours de réception : Dimanches, Lundis, Mardis, de 9 à 4 heures. 5979d

AISNE

UNE FEMME BRULEE VIVE A BUIRON-FOSSE. — Mme Juniet emplissait d'essence sa lampe encore allumée, quand une explosion se produisit. Mme Juniet fut aussitôt environnée de flammes et ses vêtements prirent feu en un clin d'œil. Il expira deux heures plus tard.

UN JEUNE BRIQUETIER ASPHYXIE A SAINT-QUENTIN. — On a trouvé asphyxié et brûlé dans la briqueterie Morin, rue de la Chaussée-Romaine, où il s'était rendu pour y passer la nuit, le jeune Louis Mathieu, 10 ans, demeurant chez ses parents, 30, rue d'Amerval.

Cet enfant avait quitté le domicile paternel depuis plusieurs semaines.

NEVRALGIE MIGRAINE
RAGE DES DENTS
DOULEURS CEREBRALES
15 Ans de Succès

Une seule poudre «**ALGAO**» soulage instantanément, guérit de façon certaine les accès les plus insupportables. 2 fr. 40 la boîte dans toutes les pharmacies. **Roubaix** : Dépôt principal gros et détail. Gerreth, rue du Chemin-de-Fer 15 ; **Lille** : Pruvost, rue des Arts, 7. — Partout en Belgique : Bruxelles, Vergauwen ; Gand, Demoor ; Ostende, Decock ; Mouscron, Fonder ; dans toutes les villes d'eau ; Ypres, Libotte, pharmacien préparateur. — Médaille d'or aux Expositions d'Hygiène, Paris et Bruxelles 1900.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de mercredi

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

La démission de M. Snoy

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle M. le baron Snoy donne sa démission de membre de la Chambre. Le suppléant de M. Snoy est M. de Lalieux, ancien député : une Commission chargée de vérifier les pouvoirs de M. de Lalieux est tirée au sort.

Dépôt d'un rapport

M. de Bue dépose le rapport de la Commission qui a examiné le budget des chemins de fer, postes et télégraphes.

Le travail parlementaire

On aborde la discussion de la proposition déposée par M. Jourez et relative à une modification du travail parlementaire.

On sait que l'auteur de cette proposition demande à la Chambre de siéger le mardi après-midi pour les interpellations, le mercredi de dix heures à midi et de deux à six heures du soir, le jeudi du matin à midi et de deux à cinq heures du soir.

M. Carton de Wiart combat le projet. L'orateur énumère le travail accompli depuis la rentrée et le déclare considérable. Il ne faut pas, au surplus, qu'on puisse dire que le Parlement belge est un Parlement où l'on parle beaucoup. La durée des séances est actuellement de 2 h. 53 m. et l'expérience prouve que c'est pendant les années où la session fut la plus courte que l'on a fait le plus de travail utile.

L'orateur est adversaire des séances du matin qui ne sont que de simples parlottes.

Les communications, dans notre pays, sont extrêmement faciles et les députés peuvent aisément rentrer, tous les jours, au foyer familial.

L'adoption de la proposition Jourez ne laisserait plus un instant de liberté aux membres du Gouvernement.

L'orateur propose de fixer la durée des séances de 2 à 6 heures du soir et de tenir des séances du matin pour la discussion des budgets.

Validation de pouvoirs

M. Hoyois fait rapport sur l'élection de Nivelles et conclut à la validation des pouvoirs de M. de Lalieux, suppléant de M. le baron Snoy.

M. de Lalieux prête le serment constitutionnel.

Vote

La Chambre vote, par appel nominal sur l'ordre du jour de M. Pepin réclamant un relèvement des salaires pour le petit personnel des chemins de fer. Cet ordre du jour est rejeté par 76 voix contre 72 et 2 abstentions.

Reprise de la discussion

M. Persoons combat la proposition Jourez et se rallie à l'amendement de M. Carton de Wiart (séance de 2 à 6 heures).

Il est adversaire des séances du matin.

M. Woeste. — Autrefois, la Chambre siégeait six jours, puis elle ne se réunit plus que cinq fois par semaine, puis enfin quatre et enfin, on voudrait réduire à trois les jours de séances. Le travail administratif deviendrait du surmenage avec ce système et les services de la Chambre seraient surchargés.

Le rapporteur de la proposition propose de ne voter, le matin, qu'à partir de onze heures. On n'arrivera donc pas avant onze heures et voilà déjà une heure perdue chaque matin. Et quand on ne sera pas en nombre, ce qui arrivera souvent, l'avant-midi sera complètement perdue.

Au surplus, exigerez-vous des membres qui auront siégé de dix heures à midi et de deux à six heures, qu'ils se réunissent, dans l'intervalle pour le travail des sections ? Il ne s'agit pas, pour les membres de la Chambre de ne considérer que leur commodité : quand on accepte un mandat, on sait à quoi l'on s'expose et on a pour devoir de le remplir complètement.

La proposition qui nous est faite n'est pas en harmonie avec un bon fonctionnement du régime parlementaire.

M. Hymans n'est pas de cet avis. Ce qu'on a voulu, c'est permettre aux députés de province de donner un meilleur rendement. Celui-ci sera meilleur puisqu'on aura quatorze heures de travail au lieu de douze. Il y aurait incontestablement avantage pour tout le monde à avoir un travail plus suivi. Sans doute, on imposerait à tout un surcroît de travail, mais pendant deux jours par semaine seulement. L'orateur déclare que le devoir des députés est d'être toujours présents : par conséquent, on devrait pouvoir voter à n'importe quel moment. Sans doute, les ministres seraient sur les dents pendant deux jours, du moins ceux dont la discussion intéresserait le département. Mais les autres ! D'abord, il n'y aurait rien de changé, les ministres étant loin d'être assidus à leur banc. (Rires.)

Je considère la proposition comme bonne : elle aurait des résultats sérieux. Au point de vue de la santé physique, il doit être mauvais de faire, chaque jour, cinq ou six heures de chemin de fer.

M. Standaert, rapporteur, expose que le projet a pour but de condenser le travail parlementaire.

L'orateur propose de siéger le mercredi et le jeudi jusqu'à 6 h. 45. (Exclamations sur de nombreux bancs.)

M. le Ministre des Sciences et des Arts s'oppose, au nom du gouvernement, à la proposition.

M. Vandervelde déclare se désintéresser dans une large mesure de la proposition Jourez. M. le Ministre a proposé de prolonger les séances : nous l'avons proposé longtemps avant lui. Mais, dans les circonstances présentes, nous ne voulons rien accorder au gouvernement qui lui faciliterait le vote de la loi scolaire.

MM. Carton de Wiart et consorts déposent la proposition : 1° de décider des séances du matin jusqu'à la fin de la session ; 2° de prolonger les séances de l'après-midi jusqu'à 6 heures, avec cette réserve qu'on ne votera ni avant onze heures, ni après cinq heures.

M. Vandervelde déclare qu'il s'oppose à cette nouvelle proposition.

M. Hymans. — Cette proposition n'est pas un amendement à celle de M. Jourez : c'est une nouvelle proposition. Je suis décidé à ne pas permettre son coup de force. Aussi longtemps que le projet de loi scolaire ne sera pas retiré, nous repousserons toutes les propositions de nature à aider le gouvernement. Nous nous opposerons de toute notre énergie à la discussion de ce projet néfaste et nous réussirons.

M. Woeste. — Vous ne réussirez pas ! (Vacarme.)

Vote

La proposition Jourez est mise aux voix et repoussée par 82 voix contre 52.

M. Meysmans déclare que les causes du mal résident dans l'insuffisance de l'indemnité parlementaire.

Projet de loi

M. le Ministre de l'Intérieur dépose le projet de loi portant érection du hameau de La Panne en commune.

La séance est levée à 4 heures 40. Demain, séance à 1 heure 45.

La santé de la Reine des Belges

Retour précipité de Londres
Nouvelles alarmantes

Bruxelles, 3 mai. — Une dépêche de Londres reçue dans la matinée dit que la Reine des Belges arrivera à Ostende dans l'après-midi à trois heures venant de Londres et qu'un train spécial la conduira directement au château de Laeken. Ce brusque retour a été décidé inopinément ce matin. Cette nouvelle n'a pas été sans produire une certaine émotion.

Le secrétaire du Roi, interrogé à ce sujet, a fait les déclarations suivantes :

La reine à son arrivée à Plymouth, jeudi dernier, allait aussi bien qu'il était permis de l'espérer, à la suite de l'affection dont elle avait été atteinte. La souveraine était encore convalescente, la fièvre typhoïde ayant laissé des traces trop profondes pour qu'on pût attendre un rétablissement complet avant quelques mois.

A leur arrivée à Plymouth, les souverains durent, pour débarquer, prendre place à bord du steamer *Calédonia*. Un vent violent soufflait alors et la reine, exposée aux intempéries, pendant près de 20 minutes, fut atteinte d'un froid à l'oreille. Elle ne s'en aperçut que le lendemain. Comme elle souffrait violemment, son retour fut différé. Le Roi rentra donc seul à Bruxelles, puis revint à Londres le surlendemain.

La reine allait à ce moment beaucoup mieux, et les médecins lui conseillèrent de sortir l'après-midi, afin de juger de son état. A son retour, on constata chez elle, un peu de fièvre, mais il fut néanmoins décidé qu'elle ne rentrerait à Bruxelles que jeudi. Tout était prêt pour son retour à cette date, lorsque la dépêche dont nous avons parlé annonça qu'il était avorté.

On craint que ces déclarations du secrétaire du Roi ne représentent qu'avec atténuation l'état de santé de la Reine. On est porté à croire que le mal d'oreille, dont souffre la Souveraine a dû empirer.

On laisse entendre, dans certains milieux, qu'elle sera condamnée à un repos de quelques semaines, et on craint qu'elle ne puisse assister à la réception de M. Fallières.

ARRIVEE des SOUVERAINS à OSTENDE

Ostende, 3 mai. — Les souverains belges sont arrivés à 3 heures, par la malle « Princesse-Elisabeth ». Une foule nombreuse se trouvait sur l'estacade et à la gare et a fait au roi et à la reine une réception enthousiaste.

LE ROI ET LA REINE A BRUXELLES

Le roi et la reine sont arrivés à 5 heures au palais de Laeken.

La succession de Léopold II

NOUVEAU PROCES EN PERSPECTIVE ?

Un journal annonce qu'au cours des inventaires du baron Goffinet, les exécuteurs testamentaires du feu Roi ont spontanément déclaré qu'ils détenaient des propriétés et des valeurs considérables pour le compte des fondations congolaises créées par le Roi.

Ajoutons ce détail : Les propriétés dont il est question ci-dessus sont des immeubles situés dans le pâté de maisons compris entre la porte de Schaerbeek et l'ancien Observatoire.

La princesse Louise, se basant sur ces déclarations, aurait fait assigner les exécuteurs testamentaires en même temps que l'Etat belge, devant le tribunal civil de Bruxelles pour faire dire que ces titres et propriétés appartiennent à la succession royale ; de son côté, l'Etat revendiquerait toutes ces valeurs.

Comme dans le procès relatif à la Fondation de Niederfulbach, qui commence le 10 mai, ce sont, ajoute notre confrère, Mᵉ Jaspar et P.-E. Janson qui, dans ce nouveau procès, plaideront pour la princesse Louise, Mᵉ Braun et Mᵉ Wiener représenteront les exécuteurs testamentaires.

Informations prises, cette nouvelle est exacte.

Cas de peste bubonique

Un matelot grec du steamer « Attila » est arrivé à Anvers, venant d'Odessa et présentant des symptômes de peste bubonique. Toutes les mesures ont été prises.

Le voyage de M. Fallières

Paris, 3 mai. — M. Fallières sera accompagné dans son prochain voyage à Bruxelles par MM. Cruppi, ministre des Affaires étrangères ; Ramondou, secrétaire général de la présidence ; le commandant Laugier, le colonel Guise ; Mollard, directeur du protocole ; Maurice Herbette, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères.

M. Fallières sera reçu par le roi, les dignitaires du palais, les autorités civiles et militaires, le personnel de la délégation de France.

A son arrivée au Palais de Bruxelles, M. Fallières recevra les présidents du Sénat et de la Chambre, les ministres, les dignitaires et les membres du corps diplomatique.

Le soir, dîner de gala au palais de Bruxelles.

Le 10 mai, à 9 heures du matin, réception par M. Fallières, au palais de Bruxelles, des délégations de toutes les sociétés françaises de Belgique. A 10 heures, visite de l'école française par le président. A midi, déjeuner au palais royal de Laeken. A une heure, déjeuner offert par la Chambre française du commerce et de l'industrie. A 3 heures, garden-party au palais royal de Laeken. A 7 heures, dîner au ministère des affaires étrangères. A 9 heures, grande soirée à l'Hôtel de Ville et retraite aux flambeaux, à laquelle assisteront le roi et le président, du haut du balcon de l'Hôtel de Ville.

Le 11 mai, à midi, déjeuner à la légation de France et à 6 heures, départ de M. Fallières. On prévoit aussi une excursion au château de Tervueren et une visite au palais colonial.

Suivant les ordres du roi, M. Bellan, président du conseil municipal de Paris, ainsi que le bureau de cette assemblée et M. Galli, président du conseil général de la Seine, seront invités au dîner de gala au Palais et à la garden party au château de Laeken.

Un service spécial de télégraphe et de téléphone sera installé dans les appartements du président de la République, au palais de Bruxelles, afin qu'il puisse se tenir en communication constante avec Paris.

Accident de chemin de fer à Melreux

COLLISION DE DEUX TRAINS DE MARCHANDISES. — SIX BLESSES

Lundi, vers neuf heures du soir, un train de marchandises venant de Liége, se garait pour laisser la voie libre au train de voyageurs de 9 heures 10, quand arriva à toute vitesse, retesse, remorqué par deux machines, un train de marchandises venant de Marloie.

Le train de marchandises de Liége n'était pas complètement garé ; sa locomotive fut prise en écharpe par le train de Marloie. La locomotive du train tamponné fut renversée sur la voie, tandis que les deux locomotives du train tamponneur dégringolaient dans le remblai ; les six machinistes et chauffeurs sont tous grièvement blessés. Les deux voies sont obstruées et les voyageurs doivent être transbordés. On frémit en pensant que le train tamponneur aurait pu être un express bondé de voyageurs !

BLANDAIN

Une violente explosion dans une fabrique d'oxygène

UN MORT ; UN BLESSÉ
30.000 FRANCS DE DÉGATS

L'atelier de M. Louis Delcœuillerie, constructeur de serres métalliques à Blandain, comprend une annexe pour la fabrication de l'oxygène.

C'est dans cette partie de l'usine que mercredi matin, vers onze heures, un premier accident se produisait, par suite de l'explosion d'une cloche d'oxygène.

Les dégâts matériels furent de peu d'importance et les ouvriers revenus de leur effroi, reprirent le travail l'après-midi.

L'explosion

Vers six heures et quart du soir, un bruit formidable se fit entendre, qui fut perçu dans tout le village et jusque Templeuve. Une nouvelle explosion, plus grave celle-ci, venait de se produire dans l'atelier, utilisé pour la fabrication de l'oxygène. Un générateur était sauté.

Pendant quelques minutes, ce ne fut qu'un bruit, de tuiles et de vitres brisées, de poutres tordues, qui retombaient avec fracas sur le sol.

Le premier moment de stupeur passé, les ouvriers de M. Delcœuillerie, occupés dans les autres ateliers, se précipitèrent sur le théâtre de l'accident.

Deux victimes

Un affreux spectacle s'offrit à leurs yeux. Au milieu des débris du matériel brisé, ils découvrirent, affreusement déchiqueté, le corps d'un ouvrier mécanicien, employé dans l'atelier de fabrication d'oxygène, qui gisait sans vie sur le sol. C'était celui d'Arthur Carette, 22 ans, demeurant à Blandain, au hameau du Molinel.

Le cadavre était méconnaissable et avait été affreusement déchiqueté. Le nez et les lèvres avaient été enlevées. Sous la violence de l'explosion, Arthur Carette, qui se trouvait en face du générateur, avait été projeté à plusieurs mètres et avait été tué sur le coup.

Un autre ouvrier, Jules Delmée, 30 ans, marié et habitant également Blandain, avait, lui aussi, été renversé violemment. Il est assez grièvement blessé à la poitrine, mais ses jours ne sont pas en danger. Après avoir été pansé par M. le docteur Richard, appelé en toute hâte, il a été reconduit à son domicile dans la soirée.

Les dégâts matériels

Comme nous le disons plus haut, l'explosion a causé des dégâts importants. Dans l'atelier de fabrication d'oxygène, le matériel a été mis presque complètement hors d'usage. La toiture a particulièrement souffert et les murs sont ébranlés.

Une assez grande quantité de vitres, utilisées pour la fabrication des serres ont été réduites en miettes.

La maison de M. Delcœuillerie, située à quelque distance de l'atelier, a également souffert de l'explosion.

Les vitres des fenêtres ont volé en éclats et plusieurs meubles ont été brisés.

Les dégâts peuvent être évalués à une trentaine de mille francs.

Les causes de l'explosion

M. Delcœuillerie était absent de chez lui lors de l'explosion.

A son retour, il inspecta l'atelier. Il croit pouvoir attribuer l'accident à un court-circuit.

Ajoutons qu'une scène émouvante s'est produite vers huit heures du soir, lorsque la famille d'Arthur Carette, prévenue avec ménagement du malheur qui la frappait, arriva sur les lieux de l'accident et fut mis en présence du cadavre méconnaissable de la victime de la terrible explosion.

MOUSCRON

Mᵐᵉ **BUYSSCHAERT**, rue Industrie, Mouscron. Fers, fonte, poutr., entr. constr. métall. 683

Ordres de Bourse

Paiement des Coupons
15 jours avant leur échéance
Souscriptions aux Emissions
Renseignements sur valeurs cotées ou non
chez Messieurs
M. NAESSENS & G. MARTIN
Changeurs
6, rue de la Gare (téléphone 61)
ROUBAIX 6050

La Vie Sportive

CYCLISME

L'ETOILE CAROLOREGIENNE. — Voici le classement général de cette épreuve sportive belge, qui comportait deux étapes : 1er, Dethier Victor (1-7), 8 points ; 2e, Colsaet Louis (4-5), 9 points ; 3e, Plateau Eugène (4-6), 10 points ; 4e, Jamar Dieudonné (9-10), 19 points ; 5e, Haniet Henri (12-1), 13 points ; 6e, Everaerts Pierre (3-11), 14 points ; 7e, Vandevelde Pierre (10-6), 16 points ; 8e, Dupont Albert (17-3), 20 points ; 9e, Petitjean Luc (8-13), 21 points ; 10e, Heusghem Hector (9-14), 23 points ; 11e, Buysse Marcel (21-2), 23 points ; 12e, Devroye Henri (16-8), 24 points ; 13e, Billiet Hector (19-9), 28 points ; 14e, Mortier (13-19), 32 points ; 15e, Haeck Camille (14-19), 33 points ; 15e, Vandaele Arthur (18-15), 33 points ; 17e, D'Awans Alfred (13-12), 35 points ; 18e, Mélotte Omer (20-16), 36 points ; 19e, Govaerts Arsène (22-17), 39 points ; 20e. Van Parys Raymond (25-18), 43 points.

LEERS-NORD (BELGIQUE). — Dimanche prochain, 7 mai, grande fête cycliste organisée par la société l'Hirondelle, établie chez Carrette, 22, rue de la Gare. A 2 h. 30 précises, départ du cortège cycliste, chez M. H. Delgrange, au Cornet, avec le bienveillant concours de la Musique Communale. A 3 heures, sur la Place, départ des coureurs pour la course Leers-Avelghem et retour par Courtrai, offert à tout amateur. 100 frs de prix : 30, 20, 15, 12, 8, 5, 5, 5, ainsi que deux boyaux et une lanterne dont chaque unité formeront 3 prix supplémentaires.

A 3 heures 30, pendant la course, grand carrousel en vélo, 100 fr. de prix en espèces : 25, 20, 15, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, 2. Mise : 1 fr., 2 mises : 1 fr. 50.

Les coureurs participant au cortège, ainsi que les amateurs pour le carrousel inscrits chez Delgrange, participeront aux nombreuses primes en espèces tirées au sort à la distribution des prix. Le comité organisateur fait appel à tous les commerçants du quartier à pavoiser leur maison et prie le public à maintenir le plus d'ordre possible et laisser la route libre aux coureurs pour l'arrivée, afin de soustraire les accidents en pareil cas.

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES
TORRILHON

FOOTBALL-ASSOCIATION

RACING-CLUB DE ROUBAIX. — Réunion du Comité et des Commissions, vendredi, à 9 heures du soir, au Grand Hôtel, rue de la Gare. Présence indispensable. Les trésoriers des sections sont priés d'établir pour cette réunion, l'état de leurs recettes et dépenses de la saison dernière.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, que l'équipe de la Slavia, de Prague, devait jouer le 22 mai, à Tourcoing, un match international contre l'Union Sportive Tourquennoise ; or, cette date du 25 coïncidant avec la rencontre Angleterre-Suisse, qui aura lieu au Stadium de l'Exposition, l'U.S.T., d'accord avec le Comité de l'Exposition de Roubaix, et pour ne pas nuire au succès du Tournoi Européen, a libéré la Slavia de son engagement. L'U.S.T. termine donc sa saison de football par sa magnifique victoire dans le Challenge International.

CLUB SPORTIF SAINT-LOUIS (TOURCOING). — Jeudi 4 courant, réunion générale à 7 heures 30, place Leverrier. Présence indispensable de tous les équipiers. Amende aux absents.

COURSE A PIED

CLUB ATHLETIQUE ROUBAISIEN. — Jeudi soir, réunion générale de tous les équipiers. Présence indispensable. Amende aux absents.

LE TOUR DE ROUBAIX. — C'est aujourd'hui jeudi que sera close la liste des engagements du Tour de Roubaix, et des autres épreuves pédestres qui se disputeront dimanche prochain. Rappelons que lesdits engagements devront être adressés à M. Charles Crupelandt, 26, rue Dombasle, Roubaix.

AEROSTATION

CLUB AEROSTATIQUE TOURQUENNOIS. — Jeudi 4 mai, assemblée mensuelle. Présence indispensable.

HIPPISME

LES COURSES AU TREMBLAY
du mercredi, 3 mai

Paris, 3 mai. — (Par dépêche.) — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu au Tremblay :

Prix Bijou : 1er, Harpiste (J. Reiff), pes. 16.50, pl. 12.00, pel. 9.50, pl. 6.00 ; 2e, Hennevez II (Hobbs), pes. 23.00, pel. 17.00. — Non placés : Ice Love, Diplodocus.

Prix Verneuil : 1er, Rule Britannia (Hobbs), pes. 132.50, pl. 36.00, pel. 79.00, pl. 19.50 ; 2e, Mais II (M. Barat), pes. 17.00, pel. 9.00 ; 3e, Sea Fish (O'Neill), pes. 25.00, pel. 13.00. — Non placés : Hotwater, Le Sopha, Forma, Royale Brioche, Capoue.

Prix Launay : 1er, Gavarni III (Stern), pes. 43.50, pl. 16.00, pel. 26.00, pl. 8.50 ; 2e, Mereville (G. Bartholom), pes. 19.50, pel. 8.50 ; 3e, Gay Duchess (O'Neill), pes. 16.50, pel. 7.50. — Non placés : Zut Alors, Naumas, Aigle Impérial III, Geroy, Niagara II, La Faridondaine, Anesse.

Prix Citronnelle : 1er, Manzanarès (Stern), pes. 22.00, pl. 14.50, pel. 12.00, pl. 7.00 ; 2e, Gibelin (R. Mitchell), pes. 52.00, pel. 19.50 ; 3e, Isabey (Ch. Childs), pes. 44.50, pel. 23.50. — Non placés : Frère de Roi, Quand, Johnson, Le Roumi, Vauville, Star Born.

Prix Régalia : 1er, La Chucha (J. Reiff), pes. 279.50, pl. 59.50, pel. 88.50, pl. 22.50 ; 2e, Znaim (Sharpe), pes. 34.00, pel. 15.00 ; 3e, Allouville (O'Neill), pes. 20.50, pel. 11.00. — Non placés : Voie Lactée, Renoncule, Favola, Joconde III, Etrenne II.

Prix Zut : 1er, Duckling III (J. Barat), pes. 200.50, pl. 45.50, pel. 23.00, pl. 22.00 ; 2e, Platine (Sumter), pes. 26.50, pel. 12.00 ; 3e, Légende (Rovella), pes. 23.00, pel. 11.00. — Non placés : Sir Peter, Sara, Crouton, Baryte, Gommelaque, Cabrion.

AVIATION

Le Tour de Belgique en aéroplane

Le règlement du Tour de Belgique en aéroplanes qui retient depuis quatre semaines l'attention des commissions sportives de l'Aéro-Club de Belgique, sera définitivement arrêté au cours des séances spéciales de cette semaine.

L'organisation matérielle du Tour suit normalement son cours. Quatre mois nous séparent encore de la grande randonnée aérienne et déjà les grandes lignes des itinéraires sont fixées, ainsi que la majorité des contrôles. On sait que ceux-ci sont de deux sortes, les contrôles escales où les aviateurs atterrissent, et les contrôles volants, où les numéros des appareils sont pris au passage, au-dessus d'un point fixe.

La liste des étapes s'établit comme suit :

1re étape, dimanche 6 août : Bruxelles-Mons (Casteau) ; 2e étape, mardi 8 août : Mons-Tournai ; 3e étape, jeudi 10 août : Tournai-Blankenberghe ; 4e étape, dimanche 13 août : Blankenberghe-Anvers ; 5e étape, mardi 15 août : Anvers-Liége ; 6e étape, jeudi 17 août : Liége-Namur, et dimanche 20 août, 7e étape : Namur-Bruxelles ; au total un millier de kilomètres.

Parmi les contrôles que comportent ces étapes, il faut signaler : Enghien, Chatelet, Beaumont, Grammont, Menin, Courtrai, Warneton, Ypres, Furnes, Ostende, Bruges (Ste-Croix), Deynze, Gand, Bautersem, Louvain, Huy, Gembloux, Wavre, etc. D'autres villes ont encore demandé des passages sur lesquels il sera statué incessamment.

NATATION

SWIMMING-CLUB DE ROUBAIX. — Le Swimming-Club de Roubaix s'entraînera ce soir, à 7 heures, dans la piscine des Bains Roubaisiens. Les équipes de water-polo seront définitivement formées par le Comité et le chef d'entraînement. Au programme : Courses 50 mètres, handicap ; plongeons ; 50 mètres, nage sur le dos ; match de water-polo entre les équipes 1 et 2.

TIR

CROIX. — Amicale Kléber. — Le Comité a décidé, dans sa dernière réunion, de participer à la fête fédérale du canton de Lannoy, qui aura lieu à Baisieux, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, président d'honneur de l'Amicale Kléber. Depuis l'installation des nouveaux jeux, l'animation devient de plus en plus grande chaque dimanche. Au stand de tir, 107 sociétaires se sont disputé la poule offerte par le directeur, M. André Vairon. Voici les résultats : 1er, Déverchy, 44 points ; 2e, Martial Watteau, 44 ; 3e, Henri Malfait, 42 ; 4e, Victor Francq, 42 ; 5e ex-æquo, Julien Bonte, Adrien Praillon, Gaston Spriet, 41 ; 8e, Houset, 40 ; 9e, Emile Florin, 39 ; 10e, Joly, 39 points.

Afin d'éviter l'encombrement des séances de tir, à partir de dimanche prochain, un des trois créneaux sera à la disposition des élèves de 9 heures à 10 h. 1/2. Pour les autres membres, il y aura le tir au fusil Gras à 20 mètres, et à la carabine à 12 mètres. Chaque carton portera le numéro d'inscription, qui servira de numéro d'ordre de tir. Pour dimanche prochain, une poule est offerte par M. Chotteau, membre de la Commission.

LES MEDAILLES DU CONSEIL GENERAL. — Dans sa séance de mardi, le Conseil Général a accordé des médailles à titre de prix aux sociétés de tir et de gymnastique désignées ci-après :

Croix : Les Carabiniers, 30 fr. ; La Patriote, 30 fr. ; La Revanche, 30 fr. — Lannoy : Association des A. E. de l'école publique, 30 fr. — Roubaix : Le Tir Régional, 100 fr. ; Le Tir National, 30 fr. ; Association des A. E. de la rue [illegible], 30 fr. ; Association des A. E. de la rue des Arts, 30 fr. — Tourcoing : Association des A. E. de la rue du Calvaire, 30 fr. ; Association des A. E. de la rue des Piats, 30 fr. — Wattrelos : Amicale laïque du Pleuys, 30 fr. ; Association des A. E. de la Baillerie, 30 fr.

ROUBAIX. — Tir National de Roubaix (Stand des Trois-Ponts). — Le concours de printemps prendra fin dimanche prochain, 7 mai, à midi. Afin que les retardataires puissent prendre part au concours d'honneur, une cible supplémentaire sera ajoutée à cette catégorie. La distribution des prix aura lieu dimanche prochain, 7 mai, à 6 heures du soir, au cours d'un banquet par souscription (coût 2 fr. 50), qui aura lieu au stand, où MM. les sociétaires et leurs amis sont priés d'envoyer leur adhésion, jusqu'au 6 couarnt, dernier délai.

RACE CANINE

La Grande Fête Canine du Club Saint-Hubert du Nord

(du 9 au 12 juin)

On sait le grand succès des expositions canines internationales organisées chaque année, par le Club St-Hubert du Nord, qui compte déjà dix années d'existence. Pour fêter son dixième anniversaire, le Club Saint-Hubert du Nord organise une « Grande Semaine Canine », qui aura lieu à Roubaix, à l'occasion de l'Exposition Internationale du Nord de la France, au mois de juin prochain, et dont le succès s'annonce comme certain.

Cette « Semaine Canine » comprendra : Un Congrès International de la Chasse (du 9 au 11 juin), la dixième Exposition canine internationale et divers concours de chiens de défense, de trait, de luxe, de douaniers, etc...

Ces importantes manifestations attireront à Roubaix de nombreux visiteurs qui en profiteront en même temps pour visiter l'Exposition Internationale du Nord de la France, laquelle constituera la plus grande manifestation industrielle de l'année.

Le programme-règlement de l'Exposition canine sera adressé à tous ceux qui en feront la demande au Secrétariat du Club St-Hubert du Nord, 11, contour St-Martin (Grande-Place), à Roubaix.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 7 mai, « Aux Vieux Bons Vivants », chez D. Parain, rue des Champs, 35. Au sort à 10 h. 1/2, au parc à 11 h. 3.50 pour 10. Il reste des mises. 51269

— Concours coqs tous poids. Mises : 10 pour 30, 7 pour 20, 5 pour 15. Dimanche 21 mai, « Aux Vieux Bons Vivants ». Au parc à 6 h.

Concours de deux coqs, dimanche 4 juin, « Aux Vieux Bons Vivants », chez D. Parain, 30 fr. pour 100 fr. 1er 55 fr., 2ᵉ 45 fr. Se presser pour les mises. 51270

— Dimanche 7 mai, concours de 2 coqs, chez Florimond, au Trichon. Mise : 30 fr. 1 coq gagnant, 55 fr., 2 coqs gagnants 100 fr. Au sort à 4 h. 1/2. Au parc à 5 h. Il reste encore 2 mises.

Même local, lundi 15 mai, concours. Mises : 20 pour 55, 12 pour 35, 10 pour 30 et 7 pour 20. Se presser pour les mises. 6333d

— Salle de l'Exposition, Parc Barbieux. — Aujourd'hui, jeudi, 4 de 7 pour 1.000 fr. M. Paul Masurel et le Comité contre le Gallodrome de Tourcoing et Delapoterie de Wareghem réunis. Mise au parc à 4 h. 1/2.

Dimanche 7 mai, même salle, 5 de 9 pour 2.000 fr. Le Comité contre Tournai, Glorieux d'Espierres et Lagrange de Gits réunis. Mise au parc à 4 heures.

Lundi 8 mai, même salle, 6 de 9 pour 2.000 fr. Les Organisateurs contre M. Arthur Picot, de Blendecques et F. Vanoudendyck de Volckerinckhove. Au parc à 4 h. 1/2. 6322d

— Dimanche 7 mai, chez Léon Bernard, au « Coq Hardi », 166, rue des Arts, concours. Mises 10 pour 30, 7 pour 20 et 5 pour 15. Au sort à 4 h. 1/2. Au parc à 5 h. Il reste deux mises.

Même local, mardi 9 mai, 3 de 5 pour 200 fr. contre le Gallodrome de Tourcoing et Oscar. Tous poulets. Au parc à 7 heures. 6321

— Dimanche 7 mai, à 11 h., concours chez Oscar Savary, 31, rue du Tilleul, 3 fr. 50 pour 10 fr. Se presser pour les mises. 6337

ROUBAIX. — Résultats de la partie de coqs qui a été jouée lundi soir, chez M. Oscar Savary, rue du Tilleul, contre Paul Vandecandelaere et les frères Pronvost. Il s'agissait d'un 2 de 3 pour 30 fr. M. Savary a gagné la deuxième paire, perdu les première et troisième paires.

— Résultats de la partie qui a eu lieu lundi soir, chez M. Mounier, rue du Tilleul. On jouait un 2 de 3 pour 30 fr. : Vincent Catteau et Mounier, contre les Cinq Amis de chez Camille Dambrin. Ces derniers ont gagné les deuxième et troisième paires, et perdu la première paire.

— Résultats de la partie qui a été jouée chez M. O. Savary, contre Duprez, de Fives, et les Amis de Flers. Il s'agissait d'un 3 de 5 pour 100 francs. M. Savary gagne les quatrième, cinquième et sixième paires ; perd les première, deuxième et troisième paires.

ROUBAIX. — Voici les résultats de la partie de coqs qui a été jouée, lundi soir, dans la salle des fêtes de l'Exposition. Il s'agissait d'un 4 de 7 pour 2.000 francs : le Comité du concours contre le Pas-de-Calais et la Belgique. L'animation a été grande pendant toute la durée de ce match. Le Comité du concours a gagné les sixième et huitième paires ; perdu les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et septième paires.

WATTRELOS. — Dimanche 7 mai, au « Grand Parc », rue Carnot, une paire citée pour 50 francs. M. Brichoulle, du Crétinier, contre M. J.-B. Leruste, le Carossier des Trois-Bouteilles. Au parc à 12 heures. 51171

— Même local, dimanche 7 Mai, 2 de 3 pour 50 fr., contre la Société A. Grimonprez, du Ballon. Mise au parc à 5 h. 1/2. Tous poulets. 51171

— Dimanche 7 mai, chez Catteloin, au Bas-Chemin, 2 de 3 contre Cigarette du Bolisso. La première paire citée pour 100 fr. Au parc à 5 h. 51262

Ballon. — Chez Grimonprez, lundi 8 mai, 2 de 3 contre la Société de chez Catteloin du Bas-Chemin. Mise au parc à 7 h. 1/2. 6360

RONCQ. — Chez Gaston Delépaut, rue de la Latte, dimanche 7 mai, 2 de 3 pour 100 francs contre la Grande Société de Menin et Gheluwe réunis. Au parc à 5 h. 6357

COLOMBOPHILIE

GRANDS CONCOURS COLOMBOPHILES DE L'EXPOSITION. — M. Emile Weerts, président de la Société régionale des Vétérans Colombophiles, vient d'obtenir les nouveaux dons suivants pour les concours de l'Exposition : Un don de M. Dansette, député du Nord, à Lille ; dons de la Presse : de Mme A. Reboux, directeur-administrateur du « Journal de Roubaix », six abonnements d'un an ; de M. J. Rosoor, administrateur-gérant du journal « La Revue Colombophile », de Tourcoing, quatre abonnements d'un an et un superbe lot pour le concours d'Orléans. Deux lots offerts par M. Ed. Browaeys, président du Comité officiel et du Cercle Union.

D'autres lots sont encore attendus.

GRANDS CONCOURS DE L'EXPOSITION. — Poules spéciales d'Orléans. — La période de placement des poules spéciales étant terminée depuis le 30 avril, il est strictement recommandé de retourner les carnets avant samedi 6 mai, accompagnés d'un mandat-poste recommandé, représentant les poules qui ont été placées ; les frais d'envoi sont à déduire sur ce mandat.

Le Comité ne peut plus répondre de la validité des carnets en retard après cette date. S'adresser à M. Emile Weerts, rue de la Gare, à Croix. Le talon postal sert de récépissé.

Le grand concours de Chantilly-Exposition, le [illegible] courant, s'annonce comme un véritable événement sportif. Le Comité officiel prend toutes les mesures utiles, pour la bonne marche de cette grande lutte et les colombophiles peuvent compter sur l'expérience, l'habileté et le dévouement des présidents, vice-présidents et secrétaires des fédérations, et grandes sociétés unis pour donner toutes les satisfactions à cette entreprise.

D'autre part, les attentions des plus hautes personnalités du gouvernement et notabilités de toutes parts, ont été généreusement prodiguées pour son succès, qui permettra aux lauréats d'emporter un précieux souvenir de ces mémorables fêtes colombophiles de l'Exposition de 1911, et des donateurs, dont les encouragements au sport colombophile attireront toute la reconnaissance des nombreux colombophiles de notre région.

ROUBAIX. — Les « Amis Réunis » de chez M. César Delcroix, 42, rue Decrème, informe les amateurs situés dans le rayon des longs cours du Cercle « Le Progrès », qu'ils organisent un beau concours sur Chantilly, le lundi 8 mai. 100 francs de prix d'honneur. Mise en panier le dimanche 7 mai, de 4 à 7 heures. Régleurs et Convoyeur du « Progrès ». 51245

— *Deux Unions, Centre et Croix.* Vendredi, de 4 à 7 h., mise en paniers pour le concours sur Rambouillet, chez M. Duprez, rue d'Alger ; 2ᵉ bureau chez M. Branquart, rue Chevreul, à Croix. 200 fr. de prix d'honneur et deux régulateurs. Rayon de 6 kilomètres. 6315

TOURCOING. — Résultat du concours de Chantilly, offert chez M. Stélandre, rue de Tournai, 149 pigeons lâchés à 6 heures, par M. Bouton. — 1er prix, Stélandre, 4 sp. ; 2e, J.-B. Lecomte, 3p. ; 3e, Bourgois, 4p. ; 4e, Delgatte, 3p. ; 5e, P. Duvillier, 3p.r. ; 6e, Hano, 3p. ; 7e, Lepers ; 8e, Destombes, 9p. ; 9e, Deconinck, 3p. ; 10e, P. Duvillier, 3p.r. ; 11e, [illegible] coninck, 2p.r. ; 12e, Deschmaker, p. ; 13e, [illegible], p. ; 14e, J.-B. Lecomte, 2p.r. ; 15e, G. Deconinck ; 16e, Campion, Bouquet ; Ad. Duvillier. Régulateur [illegible] Duvillier. — Le premier pigeon a été [illegible] à [illegible] h. 49'47", vitesse 1.068 m. 46 ; le dernier à 6 h. 14'10", vitesse 1.080 m. 38.